

Objet : **CONSEIL MUNICIPAL
CONVOCATION**

Clisson, le 22 mai 2020

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra, le

Jeudi 28 mai 2020 à 19 h 30
au Cercle Olivier-de-Clisson.

ORDRE DU JOUR

1. Étude et vote du procès-verbal du 27 février 2020.

ADMINISTRATION GENERALE

2. **FINANCES**
Décisions budgétaires
 - *Débat sur les orientations générales du Budget 2020 sur la base d'un rapport*
3. **FINANCES**
Fiscalité
 - *Fixation des taux d'imposition directe locale 2020*
4. **FINANCES**
Affaires diverses
 - *Soutien aux foyers et aux commerces clissonnais par la mise en place de chèques solidaires économiques*
5. **FINANCES**
Fiscalité
 - *Autorisation donnée au Maire d'effectuer un remboursement sur le montant dû au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.) 2020 à certaines entreprises clissonnaises qui ont subi une fermeture administrative liée à la crise sanitaire*
6. **FINANCES**
Recettes
 - *Exonération des bénéficiaires d'occupations du domaine public soumis à la redevance pour occupation du domaine public*
7. **FINANCES**
Recettes
 - *Exonération des loyers accordée aux preneurs occupant des locaux communaux à titre professionnel du 15 mars au 15 mai*

8. **FINANCES**
Tarifs, régies et participations
 - › *Fixation des participations applicables en matière scolaire pour l'année 2020-2021*
9. **FINANCES**
Tarifs, régies et participations
 - › *Fixation des montants des cotisations accordées aux organismes extérieurs pour 2020*
10. **FINANCES**
Emprunts – Subventions – Dotations
 - › *Autorisation donnée au Maire pour garantir le prêt souscrit par Loire-Atlantique Développement-S.E.L.A. auprès du Crédit Coopératif pour l'opération « ZAC du Champ de Foire et du centre-ville historique » de Clisson*
11. **FINANCES**
Emprunts – Subventions – Dotations
 - › *Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2019*
12. **FINANCES**
Emprunts – Subventions – Dotations
 - › *Fixation de la liste et des montants des subventions aux Associations pour 2020*
13. **COMMANDE PUBLIQUE**
Marchés publics
 - › *Construction de la Salle Multifonction : Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°3 au contrat de maîtrise d'oeuvre*
14. **GENERAL**
Intercommunalité
 - › *Autorisation donnée au Maire de signer la Convention de mandat avec Clisson Sèvre et Maine Agglo dans le cadre de la compétence 'Enfance-Accueil de loisirs'*
15. **RESSOURCES HUMAINES**
Fonction Publique Territoriale
 - › *Modification du tableau des effectifs*

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

16. **AFFAIRES FONCIERES**
Servitudes et occupations du domaine public
 - › *Autorisation donnée au Maire de signer une Convention de servitudes avec ENEDIS définissant les conditions d'implantation d'une canalisation souterraine sur le domaine public*
17. **AFFAIRES FONCIERES**
Acquisitions, cessions, échanges
 - › *Acquisition et mise à disposition de parcelles au bénéfice de la Commune pour la réalisation d'un cheminement doux le long de la route de la Sablette*
18. **AFFAIRES FONCIERES**
Acquisitions, cessions, échanges
 - › *Acquisition d'une bande de terrain le long de la rue des Bossières*

➤ **Hôtel de Ville**
3, Grande rue de la Trinité
44190 Clisson
Tél. 02 40 80 17 80
contact@mairie-clisson.fr
www.mairie-clisson.fr

AFFAIRES DIVERSES

➤ Jury d'Assises

- Tirage au sort des personnes susceptibles d'être inscrites sur la liste du jury de la Cour d'Assises de Nantes, pour l'année 2021

Xavier Bonnet
Maire



N.B. - Pour valoir 'Note de synthèse', l'ensemble des projets des délibérations est transmis, par voie électronique, à l'adresse personnelle de chacun des Conseillers municipaux.

→ Il est rappelé que les dossiers sont à la disposition des Conseillers municipaux qui le souhaitent et sont consultables au Service 'Secrétariat général' de la Mairie.

DISPOSITIONS SPECIALES LIEES A LA CRISE SANITAIRE :

→ Possibilité de disposer de deux pouvoirs (procurations) au lieu d'un, et abaissement du quorum, pour que la réunion puisse valablement se tenir, au tiers des membres (au lieu de la moitié). Cf Ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

